

PLF & PLFSS 2026 : UN BUDGET PRÉOCCUPANT POUR LE SPECTACLE VIVANT INDÉPENDANT



Les projets de loi de finances (PLF) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 sont actuellement examinés par le Parlement. À travers ces textes budgétaires, **l'État propose des choix clairs : réduction des dépenses publiques, recentrage des aides et transferts de charges vers les entreprises.**

Pour le spectacle vivant privé et indépendant, ces orientations sont non seulement inquiétantes, mais contraires aux besoins du secteur.

Des coupes claires dans les crédits culturels

Le budget 2026 de la mission Culture accuse une **diminution de 170 M€, soit - 4,6 % par rapport à 2025. Le programme Création, pourtant central pour les compagnies et producteurs, recule de 38 M€.** Ces réductions interviennent alors même que de nombreuses collectivités territoriales annoncent également des restrictions budgétaires.

Conséquence directe : un **affaiblissement de la diffusion** dans les réseaux subventionnés, et une **baisse d'activité généralisée**, qui impactera lourdement les structures les plus fragiles.

FONPEPS : un outil sous-dimensionné face aux besoins

Malgré son rôle structurant, le Fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) reste largement sous-financé. **Reconduit à 35 M€, ce budget est très en deçà des besoins estimés à 58 M€ pour 2025, et loin des 90 à 100 M€ initialement prévus lors de la création de ce fonds.**

Ce sous-investissement entrave l'objectif affiché d'un emploi pérenne et encadré en faveur des artistes et des techniciens.

CNM & ASTP : L'Etat ne respecte pas ses engagements

Le financement du Centre National de la Musique et des variétés (CNM) évoluerait de manière contradictoire : le **plafond des taxes serait relevé de 8 M€** (+5 M€ pour la billetterie des spectacles et +3 M€ pour le streaming), mais la **dotation publique du ministère de la Culture diminuerait de 7 M€.**

Le **plafond des taxes resterait inférieur aux recettes attendues**, l'excédent étant reversé au budget de l'État. **Ainsi, malgré le dynamisme du secteur, les moyens du CNM resteraient nettement insuffisants.**

La Scène Indépendante appelle donc à un déplafonnement des taxes sur le streaming et la billetterie, ainsi qu'au maintien intégral de la dotation du Ministère de la Culture.

S'agissant de l'**Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)**, le **plafond de la taxe est fixé à 8,5 M€, alors que les recettes attendues dépassent les 10 M€**. Résultat : un écrêtement de 1,7 M€, privant le secteur de ressources qu'il génère lui-même, au mépris du droit à reversement.

Alors que l'ASTP mène des **réformes ambitieuses et élargit son champ d'intervention à l'échelle nationale, un relèvement du plafond est indispensable pour** financer cette réforme sans coût supplémentaire pour les finances publiques.

Pass Culture : une baisse alarmante des moyens

Malgré son rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la culture, le Pass Culture subirait une nouvelle baisse de moyens, avec un **budget ramené à 127,5 M€**. Une telle baisse **interroge sur la pérennité du dispositif et fragilise son rôle, pourtant central, dans la mise en œuvre de l'Éducation Artistique et Culturelle**.

PLFSS 2026 : un transfert de charges vers les entreprises culturelles

Le PLFSS 2026 alourdit significativement les charges sociales des employeurs et fragilise les droits sociaux des salariés. **Hausse des contributions patronales, réduction des indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS), durcissement des conditions d'arrêts maladie...** : autant de mesures qui s'additionnent à la baisse des crédits publics.

Autant de dispositions qui, combinées à la baisse des crédits publics et aux pressions déjà existantes sur le financement du spectacle vivant, **risquent de fragiliser encore davantage les compagnies et structures indépendantes**.

Un appel à la mobilisation des acteurs institutionnels et des parlementaires

Dans ce contexte, **La Scène Indépendante alerte les pouvoirs publics sur les conséquences de tels choix budgétaires. Le retrait progressif de l'État**, à la fois comme financeur et garant de l'accès à la culture, **fragilisera inévitablement la diversité artistique et les entrepreneurs de spectacles**.

LA SCÈNE INDÉPENDANTE (ex-SNES), **Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles**, syndicat représentatif du spectacle vivant privé, représente et défend **plus de 400 entreprises : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles, festivals, cirques...** ; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musiques actuelles, musique classique, cirque, jeune public...
www.lasceneindependante.org
syndicat@lasceneindependante.org
01 42 97 98 99 - 48 rue Sainte-Anne - 75002 Paris

Contact

Elisa Despiney
LA SCÈNE INDÉPENDANTE
e.despiney@lasceneindependante.org
07 59 63 29 65